



Dispositif régional de formation EEDD

Document de présentation

Le GRAINE ARA est une association qui a été créée en 1997 à partir du GRAINE Rhône-Loire et dont sont membres plus d'une centaine d'associations, une quinzaine de collectivités, une dizaine d'entreprises, 5 réseaux départementaux ou interdépartementaux d'EEDD (REEA Réseau Éducation Environnement Auvergne, Collectif Pétale 07, RDEE Réseau Drômois d'Éducation à l'Environnement, Collectif Loire EEDD, Réseau Racines 74) et un réseau thématique (Educ'alpes) et une dizaine d'adhérent·es individuel·les.

Sa **vocation**, telle qu'elle est inscrite dans ses statuts est de « **promouvoir l'Éducation à l'Environnement pour tous, sur tous les territoires et à tous les âges de la vie et pour les générations futures, notamment par la mise en réseau et la rencontre entre les acteurs de l'EEDD en Auvergne-Rhône-Alpes** ».

Ses missions principales sont :

- La **mise en réseau des acteur·ices** : accompagnement des porteurs de projets, mise en relation, construction de liens à travers des projets collectifs.
- La **coordination de projets** et/ou de dispositifs pédagogiques dans une démarche innovante et d'expérimentation ou de recherche.
- La **valorisation, communication, promotion des actions et initiatives** des acteurs de l'EEDD, et la mise à disposition de **ressource**.
- La **professionnalisation et la formation** en développant l'acquisition de nouvelles compétences, prioritairement pour les acteurs et professionnels de l'EEDD, secondairement comme moyen d'accompagner la prise en compte les enjeux écologiques dans d'autres champs professionnels.
- L'**animation des processus de concertation** sur les territoires, développant la mise en réseau des acteurs en direction des territoires et des partenaires institutionnels.
- Une **démarche de plaidoyer**, de représentation et de mobilisation des acteur·ices.

Le GRAINE ARA est la seule structure régionale exclusivement dédiée à l'EEDD, c'est une culture et une pratique de partenariat multi acteur·ices dans toutes ses actions, un espace d'échanges et de projets ouvert à tous les acteur·ices et à tous les territoires.

1. La formation, une éthique des valeurs

Des actions en cohérence avec la Charte du GRAINE

Le présent document de présentation du dispositif régional de formation EEDD s'appuie sur la Charte du GRAINE ARA qui est un document de référence dans lequel les adhèrent·es du GRAINE ARA se reconnaissent et sur lequel nous nous appuyons pour donner le sens collectif des actions de formation. Elle précise les valeurs, finalités et objectifs éducatifs que partagent les acteur·ices de l'EEDD en Auvergne-Rhône-Alpes.

Des formations construites en partenariat

Les actions de formation du GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes sont construites par les acteur·ices de l'éducation à l'environnement. La diversité des professionnel·les – éducateur·ices à l'environnement, formateur·ices professionnels, enseignant·es – dans des domaines variés permet de regrouper des compétences multiples.

Les travaux de conception au plus près des préoccupations et des besoins favorisent aussi la construction d'une culture commune.

Des formations au service des démarches éducatives et de leur mise en œuvre

Les formations proposées dans le calendrier du GRAINE peuvent comporter des apports techniques, méthodologiques et des volets pédagogiques. Elles permettent aux participant·es d'acquérir des connaissances, des compétences et des capacités pédagogiques dans le cadre d'actions d'animation auprès de différents publics.

Une place privilégiée pour les échanges

Les dispositifs de formation favorisent les échanges de pratiques et les temps d'élaboration collective en petits groupes. Selon les thématiques, les pratiques d'activités, les phases d'immersion, les ateliers de projet ou les témoignages de pratiques sont privilégiés.

Des démarches d'éducation active

Les participant·es aux formations ont une place centrale. Ils contribuent concrètement à la dynamique en étant acteurs de leur formation, en s'engageant dans la réflexion collective, en apportant leur témoignage, en contribuant au lien permanent entre l'expérience de terrain et la théorisation des pratiques.

Des formations au service de l'amélioration qualitative des actions

Les formations sont conçues pour développer la qualité pédagogique des actions conduites par les participant·es auprès de leurs publics. Notre démarche qualité est soutenue par des regroupements annuels des formateur·es en vue d'analyser nos pratiques de formation.

Des formations inclusives et ouvertes à toutes et tous

Les formations sont conçues de manière à accueillir, accompagner/former ou orienter les personnes en situation de handicap en mobilisant les expertises nécessaires.

2. Contexte et cadre de fonctionnement

a. Réforme de la formation professionnelle et certification Qualiopi

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » transforme le domaine de la formation professionnelle. L'objectif avancé de cette réforme est de rendre les personnes plus autonomes dans la gestion de leur projet professionnel en facilitant l'accès à la formation, dans une logique d'acquisition de compétences liées à un métier identifié.

À partir de janvier 2022, seules les formations portées par des organismes certifiés Qualiopi pourront être éligibles au financement public des actions de formation professionnelle : OPCO, Région, Pôle emploi... La certification Qualiopi concerne ainsi les structures souhaitant proposer des formations pouvant être prise en charge dans ces cadres de financement (VAE, bilan de compétences...). Les organismes de formation menant des activités de formation faisant appel à d'autres fonds (FDVA, prise en charge directe par les apprenants sans appui OPCO, etc.) n'auront pas l'obligation d'être certifiés.

Un collectif de structures ne peut bénéficier d'une certification collective.

Un organisme certifié Qualiopi peut faire appel à un organisme de formation non certifié en tant que sous-traitant pour une action de formation, tant que l'organisme de formation certifié s'assure du respect de la conformité du référentiel mis en place dans le cadre de Qualiopi.

Le GRAINE ARA est certifié Qualiopi (audit initial réalisé par Maieutika (<https://maieutika.com/>) le 22 novembre 2021).

b. Fonctionnement au GRAINE ARA

- **Comité de pilotage du dispositif régional de formation**

Il est institué (décision du CA du GRAINE ARA du 30 novembre 2021) un comité de pilotage du dispositif régional de formation. Ce comité de pilotage prend la suite du GT régional Formation mis en place en 2020 et qui est composé de 33 membres représentant 21 structures et 5 personnes avec le statut d'indépendant.es.

Il se réunit tous les 2 mois environ (le plus souvent en visio à distance).

Il est ouvert à toutes les personnes ou structures souhaitant participer aux réflexions en lien avec la formation en EEDD sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sa mission est de :

- réfléchir aux enjeux et orientations stratégiques pour la formation en EEDD à l'échelle de la région (identification et analyse des besoins en formation, en regard de l'évolution des pratiques professionnelles et des thématiques),
- construire les formations pour le calendrier régional de formation à partir des propositions du Groupe des formateurs et formatrices.

Il pilote également annuellement une enquête des besoins auprès des adhérent·es du GRAINE ARA et des réseaux et collectifs territoriaux d'EEDD.

Il est animé par le ou la coprésident·e du GRAINE ARA en charge de la formation avec l'appui du ou de la cheffe de projet en charge du dispositif régional de formation.

- **Conseil d'administration du GRAINE ARA**

Le conseil d'administration du GRAINE ARA prend en compte les travaux du comité de pilotage du dispositif régional de formation et valide les formations qui seront intégrées au calendrier régional de formation EEDD.

- **Groupe des formateurs et formatrices:** ce groupe a pour objectif de :

- garantir la qualité de la formation en lien avec le référentiel qualité de la certification Qualiopi,
- regrouper un noyau de formateurs et formatrices au niveau régional,
- et ainsi favoriser leur montée en compétences.

Toute personne intervenant comme formateur ou formatrice dans les formations portées par le GRAINE ARA doit être membre de ce groupe et doit s'engager à y participer activement.

Une journée annuelle de rencontre des formatrices et formateurs sera proposée.

Une journée annuelle de formation en lien avec la démarche qualité issue de la certification Qualiopi sera également mise en place (deux sessions seront proposées chaque année pour permettre à de nouvelles personnes d'intégrer le groupe des formateurs et formatrices).

- **Calendrier régional de formation**

Le calendrier des formations du GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes présente les actions d'accompagnement et de professionnalisation en direction des différents acteurs de l'EEDD de la région. Ces actions concernent les personnes qui font de l'éducation à l'environnement leur métier ou qui en font dans leur métier : animateur·ices, éducateur·ices, enseignant·es, technicien·nes, agent·es de collectivités territoriales et établissements publics...

Les propositions sont construites à partir des besoins repérés par les adhérent·es et les priorités définies en regard des enjeux. Elles s'inscrivent dans les logiques de démultiplication et de généralisation de l'EEDD dans l'ensemble des champs éducatifs et auprès de tous les publics.

Elles sont élaborées chaque année par le Comité de pilotage du dispositif régional de formation et validées par le conseil d'administration du GRAINE ARA.

Le calendrier régional de formation rassemble :

- Toutes les formations portées par le GRAINE ARA seul (par l'équipe salariée du GRAINE et/ou des intervenant·es membres du Groupe des formateurs et formatrices),
- et toutes les formations proposées par des organismes de formation adhérents au GRAINE ARA non certifiés Qualiopi et construites en partenariat avec le GRAINE ARA en tant qu'OF certifié Qualiopi.

- **Harmonisation des tarifs**

Les tarifs proposés pour les formations mises en place à partir de 2026 sont les suivants :

- Tarif professionnel : 300€ par jour
- Tarif auto-entreprise : 200€ par jour
- Tarif individuel : 100€ par jour

(Coût pédagogique uniquement)

Pour les personnes salariées, ces coûts peuvent être pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue. Les personnes demandeuses d'emploi peuvent également solliciter Pôle Emploi pour une prise en charge. Les personnes ne pouvant pas bénéficier d'une prise en charge par leur employeur ou par Pôle Emploi sont invitées à contacter le GRAINE afin de que nous leur propositions un tarif adapté.

3. Engagements dans le dispositif

Chaque structure ou formateur·ice souhaitant proposer d'inscrire une formation et/ou intervenir dans une formation inscrite au calendrier de formation du GRAINE s'engage :

À adhérer ou renouveler son adhésion au GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année en cours.

À participer activement au Groupe des formateurs et formatrices : nécessaire pour les structures souhaitant participer à la dynamique de formation de formateur·ices et de mutualisation des compétences, et pour que les formateur·ices interviennent sur les formations portées par GRAINE. Cela lui permettra également de proposer des actions de formation qui lui semblent répondre à un besoin sur son territoire. Ces propositions de formation devront être proposées au COPIL du dispositif régional de formation qui préparera le calendrier régional, lui-même validé par le Conseil d'Administration du GRAINE ARA.

Toutes les personnes souhaitant intervenir sur des actions de formation doivent être membre de ce groupe et signer le document d'engagement pour rejoindre ce groupe.

Et notamment :

- À participer à la journée annuelle de rencontre du Groupe de formateurs et formatrices,
- À participer aux actions de formation proposées au Groupe des formateurs et formatrices par le GRAINE ARA sur le respect de la démarche de qualité Qualiopi (deux sessions seront proposées chaque année pour permettre à de nouvelles personnes d'intégrer le groupe des formateurs et formatrices).

À respecter et faire respecter le référentiel Qualiopi mis en place et suivi par le GRAINE ARA : le GRAINE ARA en tant qu'OF certifié est garant du respect de ce référentiel et assurera le suivi administratif et pédagogique de la formation.

À participer à des réunions avec la personne référente de la formation au sein du GRAINE ARA en amont de la formation (un temps autour du programme de la formation et un autre temps sur les besoins et les attentes des stagiaires) et en aval de la formation (un temps sur les évaluations et perspectives).

À transmettre au GRAINE pour chaque formateur et formatrice un Curriculum Vitae (CV) mis à jour annuellement pour la CVthèque du GRAINE ARA.

À proposer des formations en lien avec les valeurs portées par le GRAINE ARA : alternance des méthodes pédagogiques, lien avec l'éducation populaire, pédagogie active,...

Un document, nommé « document d'engagement qualité », formalise spécifiquement ces engagements, ce document sera signé entre le GRAINE ARA et la structure concernée. Il sera signé par le ou la responsable de la structure et chaque formateur et formatrice qui intégrera le groupe des formateurs et formatrices.

Contact pour toute question, Noémie Huby : noemie.huby@graine-ara.org